

Dans un instant débutera la diffusion de la séance ordinaire du conseil municipal

du 9 août 2022



Séance ordinaire du conseil municipal

du 9 août 2022



Ouverture de la séance

1.1



Adoption de l'ordre du jour

1.2

Administration générale

2.1



2.1.1

Suivi

2.1.2

Période d'interventions réservée aux élus

Saint-Colomban

FESTIROCK

D E U X I È M E É D I T I O N

ADMISSION
GRATUITE



La playlist de Kevin sur




maintenant disponible





www.marchepublicsaint-colomban.qc.ca





**Animations dans les
parcs !**

2.1.3

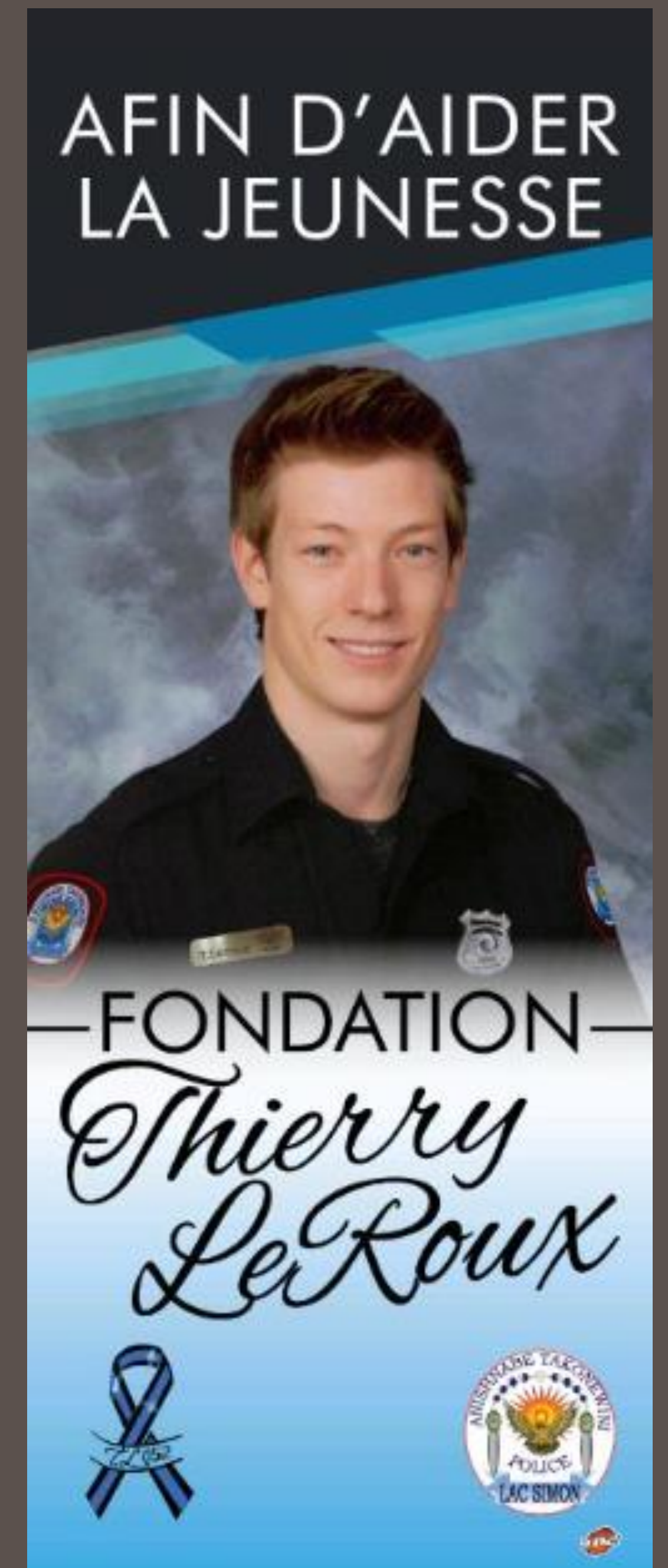
Période d'interventions du public
relativement aux sujets de l'ordre
du jour

2.1.4

Autorisation de signature d'une entente avec la Ville de Mirabel relativement à la desserte de services policiers

2.1.5

Autorisation de passage - Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux 2022



2.1.6

Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Jérôme métropolitain

2.1.7

Octroi d'une aide financière
au Centre d'Entraide de
Saint-Colomban
Montant de 10 000 \$



Service du greffe

2.2

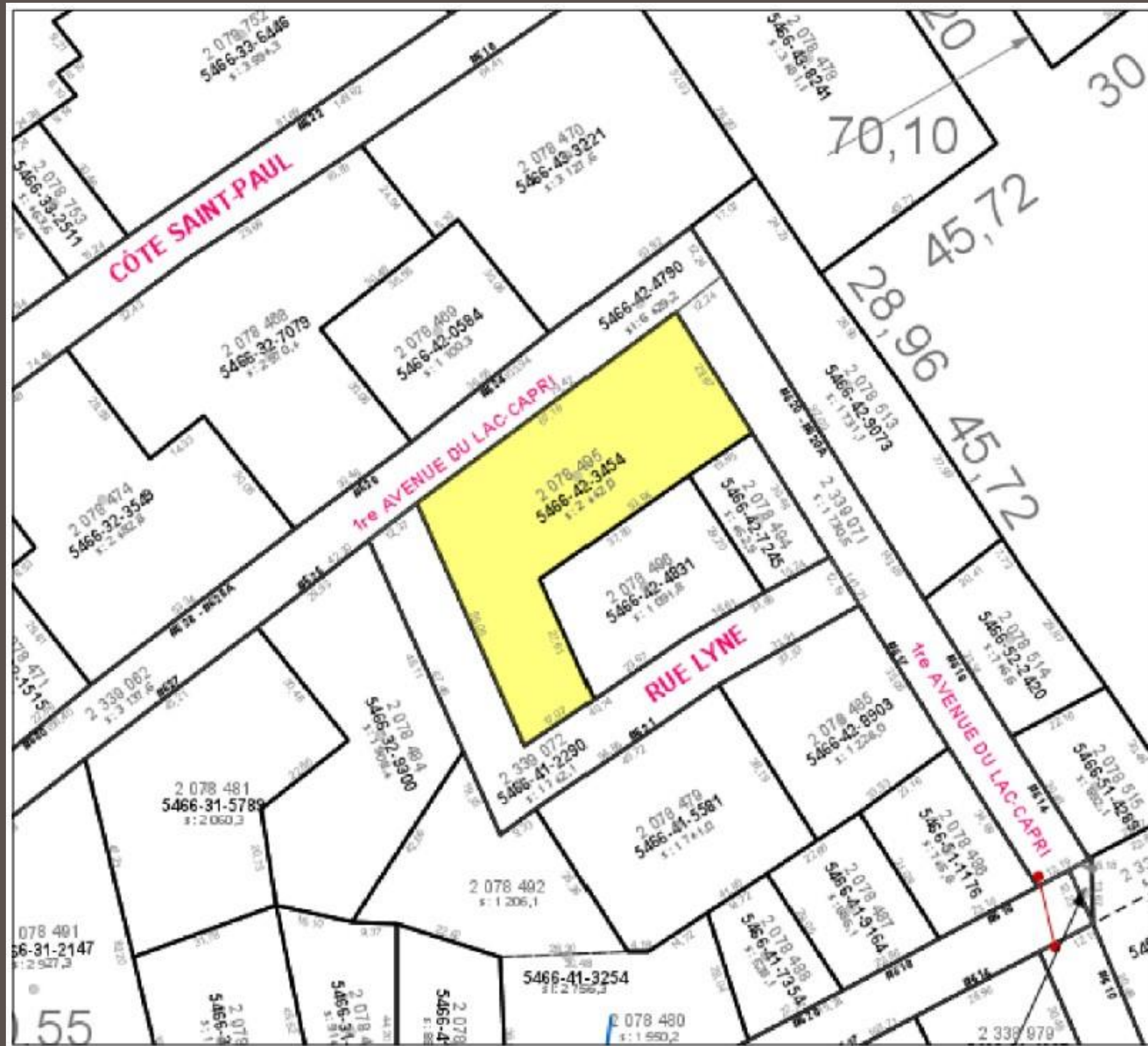


2.2.1

Approbation et adoption des procès-verbaux des séances tenues en juillet 2022

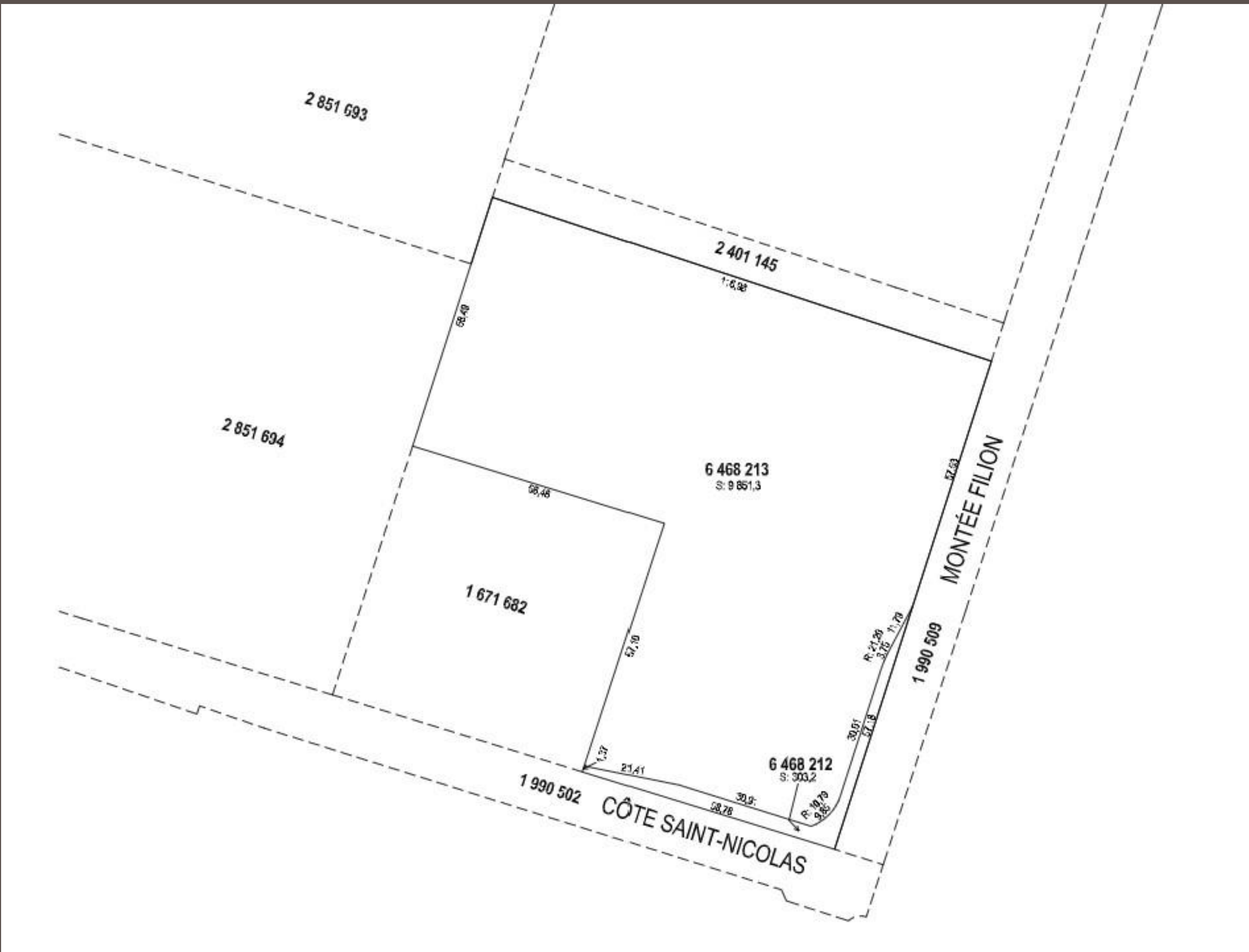
2.2.2

Acceptation de l'offre d'achat dans le cadre de la mise en vente d'une partie du lot 2 078 495 du cadastre du Québec (1^{re} avenue du Lac-Capri)



2.2.3

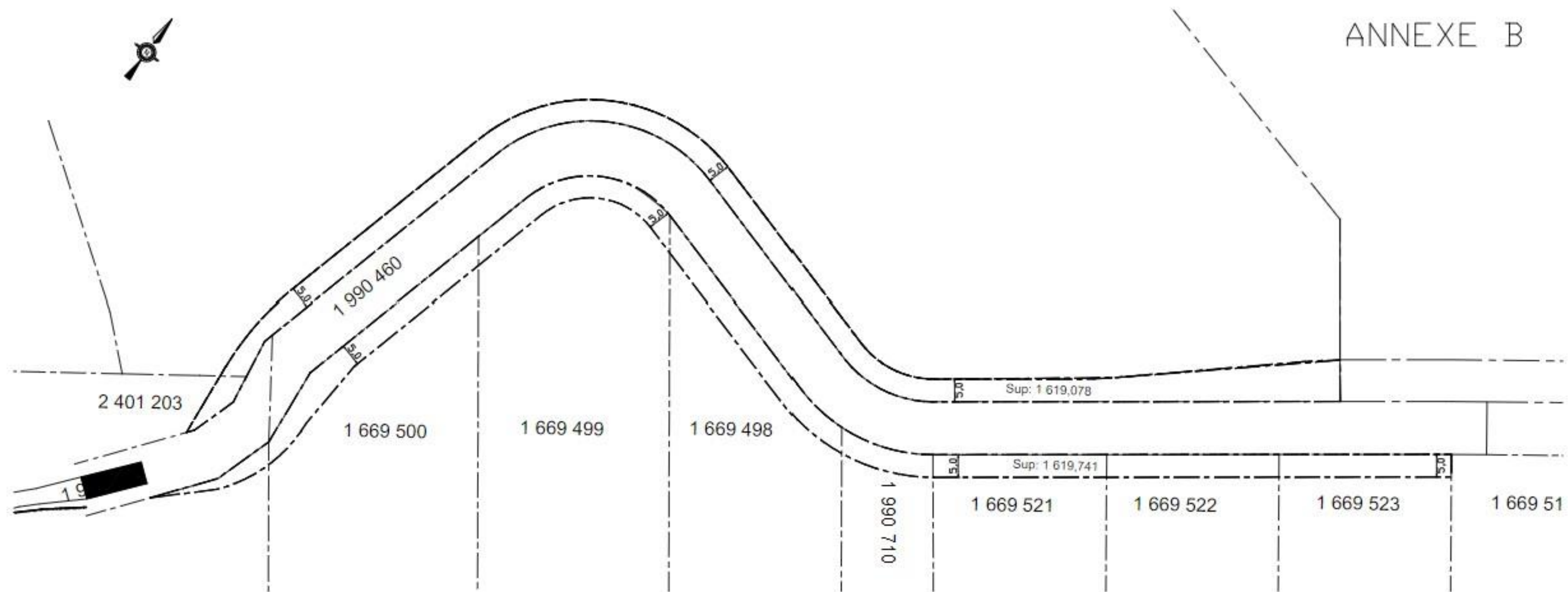
Autorisation de signature - acquisition d'une partie du lot 2 401 171 du cadastre du Québec (lot projeté 6 468 212, côte Saint-Nicholas)



2.2.4

Autorisation de signature - cession d'une partie des lots 1 669 498, 1 669 499, 1 669 500, 1 669 521, 1 669 522, 1 669 523 et 1 990 710 du cadastre du Québec (côte Saint-Patrick)

ANNEXE B



2.2.5

Adoption du règlement numéro 1018-2022-03 modifiant le règlement numéro 1018-2020 relatif à la délégation de pouvoirs, suivis budgétaires et gestion de la dette

st-colomban.qc.ca/reglements-et-politiques

ARTICLE 1

Le règlement 1018-2022, tel qu'amendé, est modifié en remplaçant l'article 15 par le suivant :

ARTICLE 15 ACTES NON DÉLÉGUÉS

Nonobstant toutes dispositions contraires, il ne peut y avoir de délégation de pouvoir relativement aux dépenses suivantes :

1. Ententes intermunicipales;
2. Embauche de cadre;
3. Toute dépense non prévue au budget ou toute dépense précédemment refusée par le Conseil;
4. Toute dépense au fonds de roulement;
5. Toutes autres dépenses financées à même une réserve financière.

ARTICLE 2

Le règlement 1018-2022, tel qu'amendé, est modifié en remplaçant, et ce, partout où ils s'y trouvent, les mots « directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire » par « directeur du Service du développement social et des loisirs et directeur du Service de la bibliothèque et de la culture ».

Service des finances

2.3



2.3.1

Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022

2.3.2

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

Service des ressources humaines

2.4



2.4.1

Dépôt du rapport des ressources
humaines pour la période du 30 juin
au 1^{er} août 2022

2.4.2

Fin de la période de probation –
directrice du Service des travaux
publics

Service d'aménagement, environnement et urbanisme

3.



3.1

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois de juillet

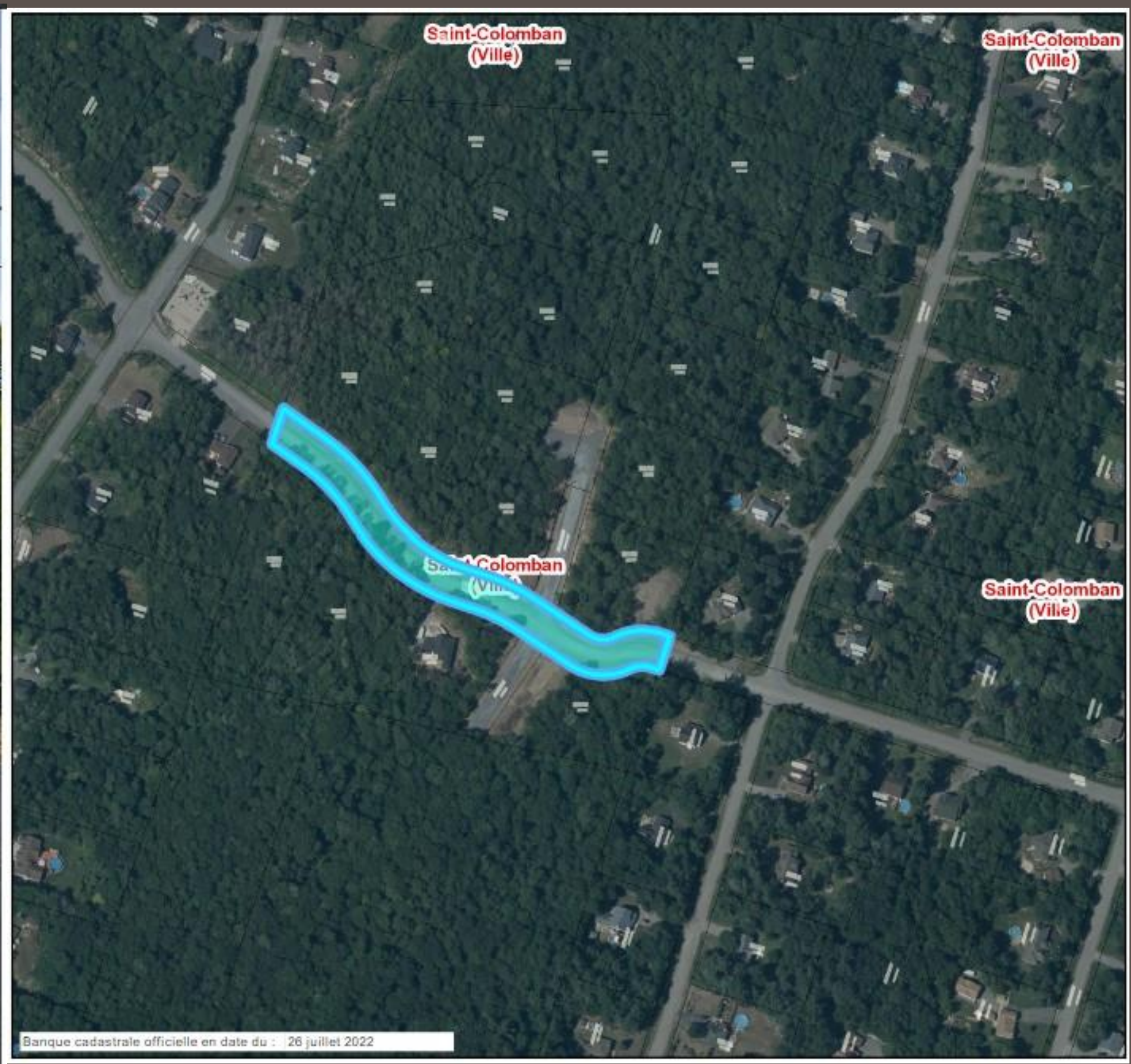
3.2

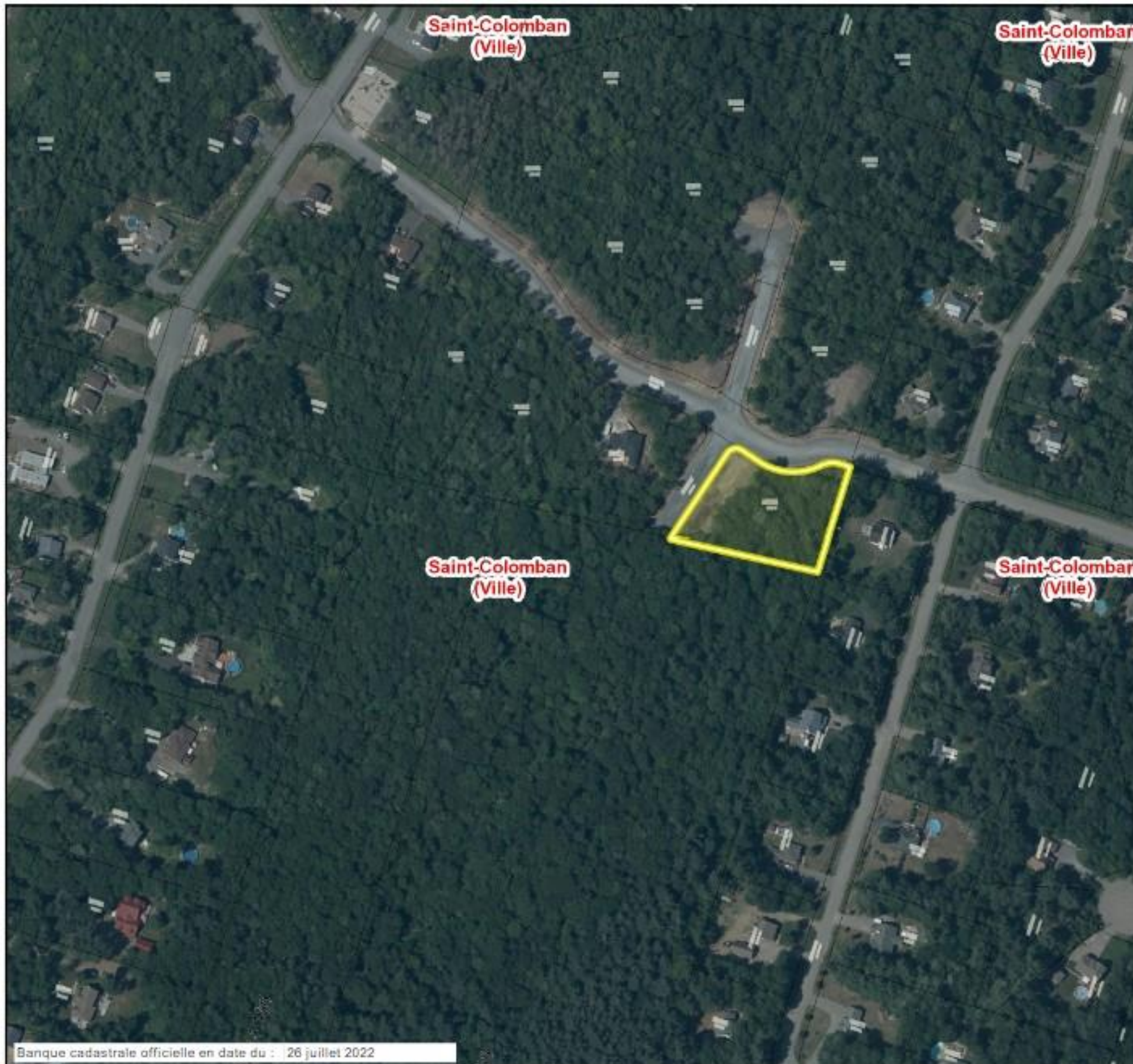
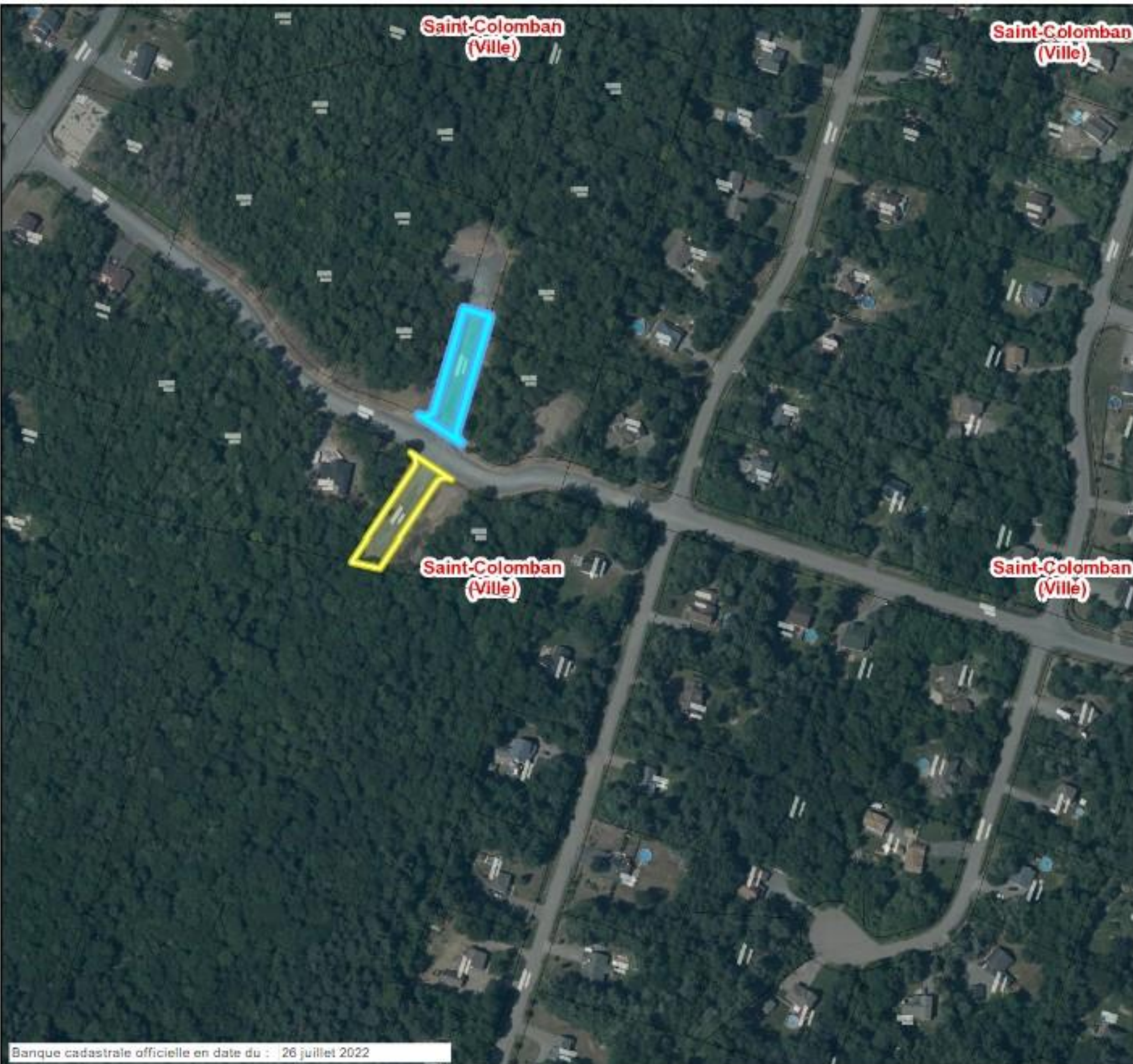
Plan projet de construction
conformément au règlement numéro
608 concernant les plans
d'implantation et d'intégration
architecturale (P.I.I.A)



3.3

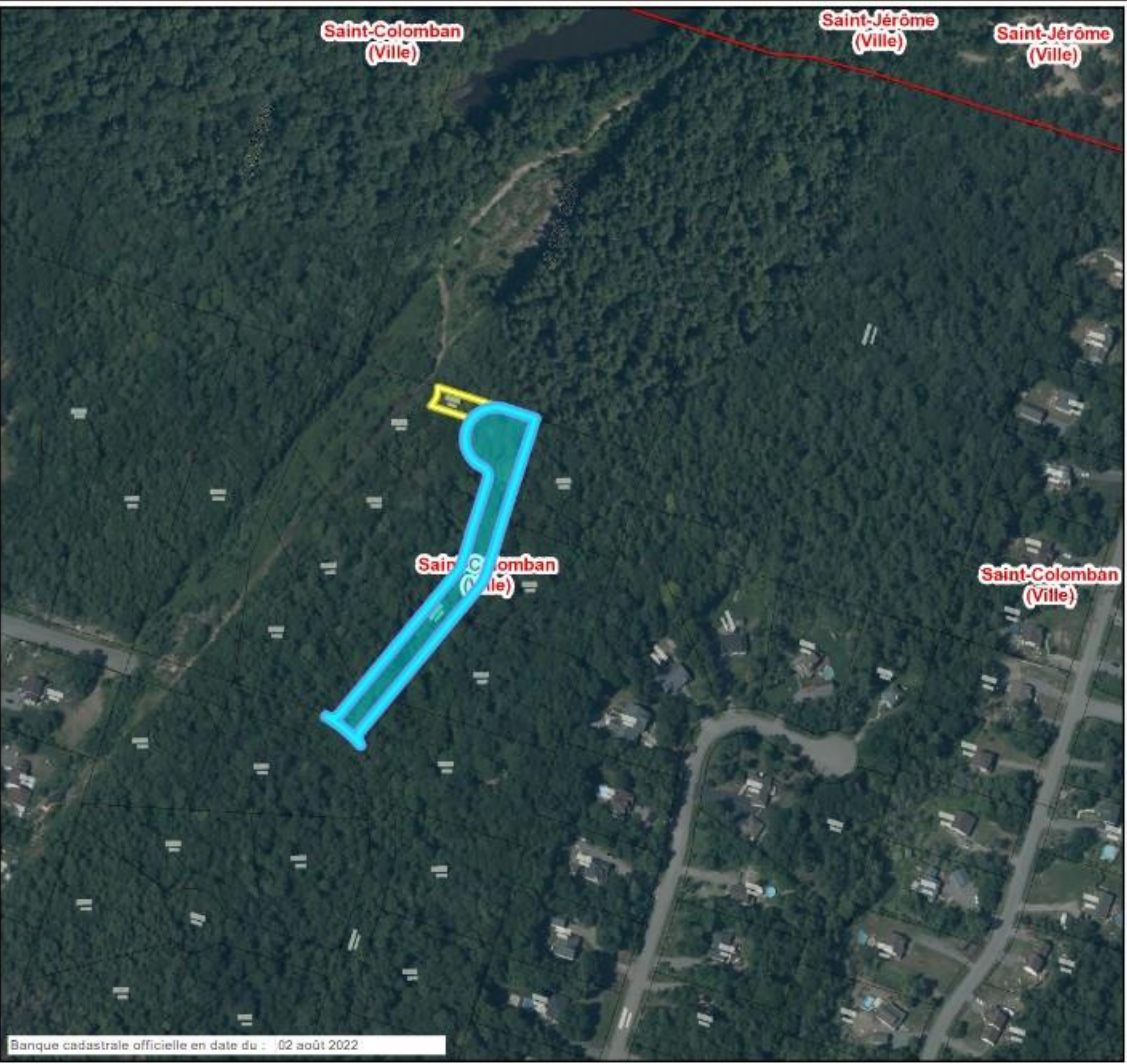
Libération de la garantie financière suite à la deuxième couche de pavage et municipalisation de rue du projet domiciliaire « Boisé mistral », phase 1, protocole d'entente PE-2013-SHEW-01





3.4

Deuxième acceptation des travaux,
libération d'une partie de la garantie
financière et municipalisation de rue du
projet domiciliaire « Boisé mistral », phase
2, protocole d'entente PE-2020-SHEW-02





3.5

Deuxième acceptation des travaux et municipalisation de rue du projet domiciliaire « Quartier de la rivière », phases 3 et 4, protocole d'entente PE-2020-IMMO-03





3.6

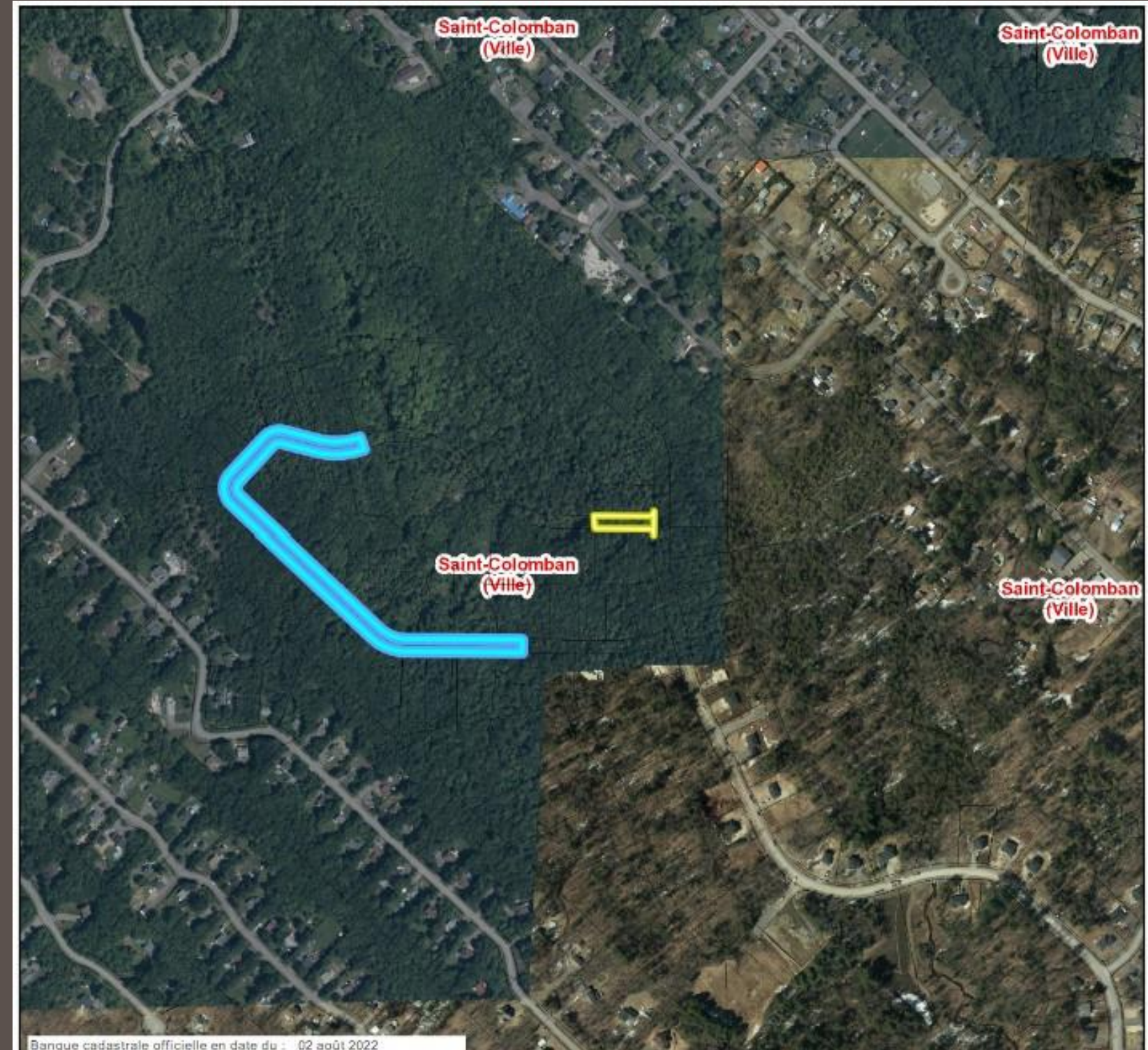
Deuxième acceptation provisoire partielle des travaux, libération partielle de la garantie financière et municipalisation des infrastructures du projet domiciliaire « Quartier de la rivière », phase 5, protocole d'entente PE-2021-IMMO-05



1 Localisation relative à l'annexe 1
 2 Date de mise à jour de l'annexe 1
 3 Échelle de la carte
 4 Type de données géométriques
 5 Système de coordonnées
 6 Unité de mesure
 7 La présente carte est une reproduction de l'annexe 1
 8 Nom de l'annexe 1
 9 Nom de l'annexe 2
 10 Nom de l'annexe 3
 11 Nom de l'annexe 4
 12 Nom de l'annexe 5
 13 Nom de l'annexe 6
 14 Nom de l'annexe 7
 15 Nom de l'annexe 8
 16 Nom de l'annexe 9
 17 Nom de l'annexe 10

Plan montrant
 18 Nom de l'annexe 1
 19 Nom de l'annexe 2
 20 Nom de l'annexe 3
 21 Nom de l'annexe 4
 22 Nom de l'annexe 5
 23 Nom de l'annexe 6
 24 Nom de l'annexe 7
 25 Nom de l'annexe 8
 26 Nom de l'annexe 9
 27 Nom de l'annexe 10

28 Nom de l'annexe 1
 29 Nom de l'annexe 2
 30 Nom de l'annexe 3
 31 Nom de l'annexe 4
 32 Nom de l'annexe 5
 33 Nom de l'annexe 6
 34 Nom de l'annexe 7
 35 Nom de l'annexe 8
 36 Nom de l'annexe 9
 37 Nom de l'annexe 10



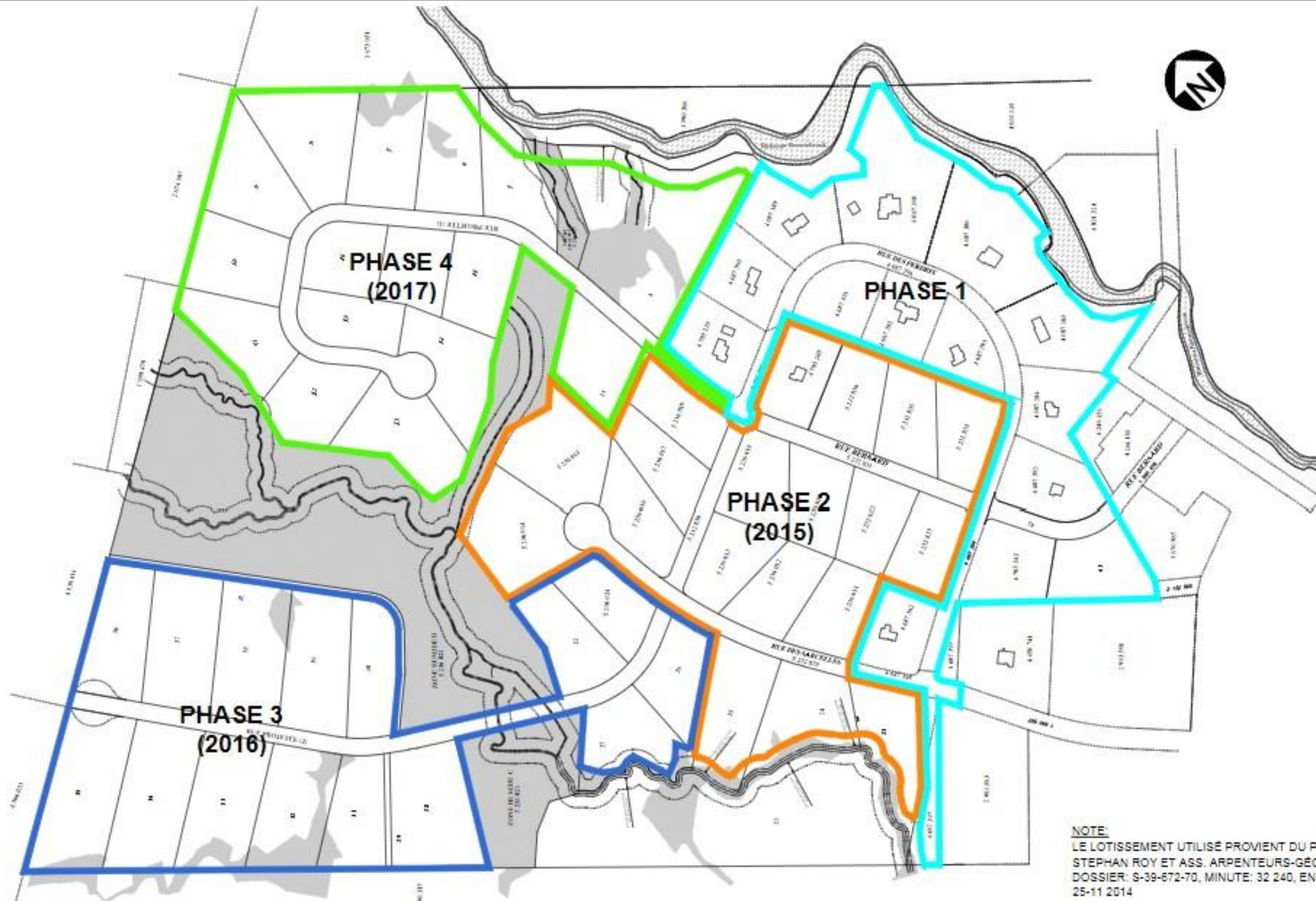
3.7

Première acceptation des travaux et libération partielle de la garantie financière du projet domiciliaire « Quartier de la rivière », phase 6 – protocole d’entente PE-2022-IMMO-06



3.8

Première acceptation des travaux et libération partielle de la garantie financière du projet domiciliaire « Boisé de cascades », phase 3 – protocole d’entente PE-2022-PEL-03



NOTE:
 LE LOTISSEMENT UTILISÉ PROVIENT DU PLAN DE
 STEPHAN ROY ET ASS. ARPENTEURS-GÉOMÈTRES,
 DOSSIER: S-39-672-70, MINUTE: 32 240, EN DATE DU
 25-11-2014



6455, rue Donat-Lussier, Suite 210
 Boisbriand (Qué.) J7H 0E2
 Téléphone: (450) 491-5252
 Courriel: info@ingemax.ca

LE BOISÉ DES
 CASCADES INC.

No.	RÉVISÉ LE	NATURE	PAR	APPR.
01	2015-05-01	POUR APPROBATION MUNICIPALE	J.V.	P.L.
		RÉVISIONS		

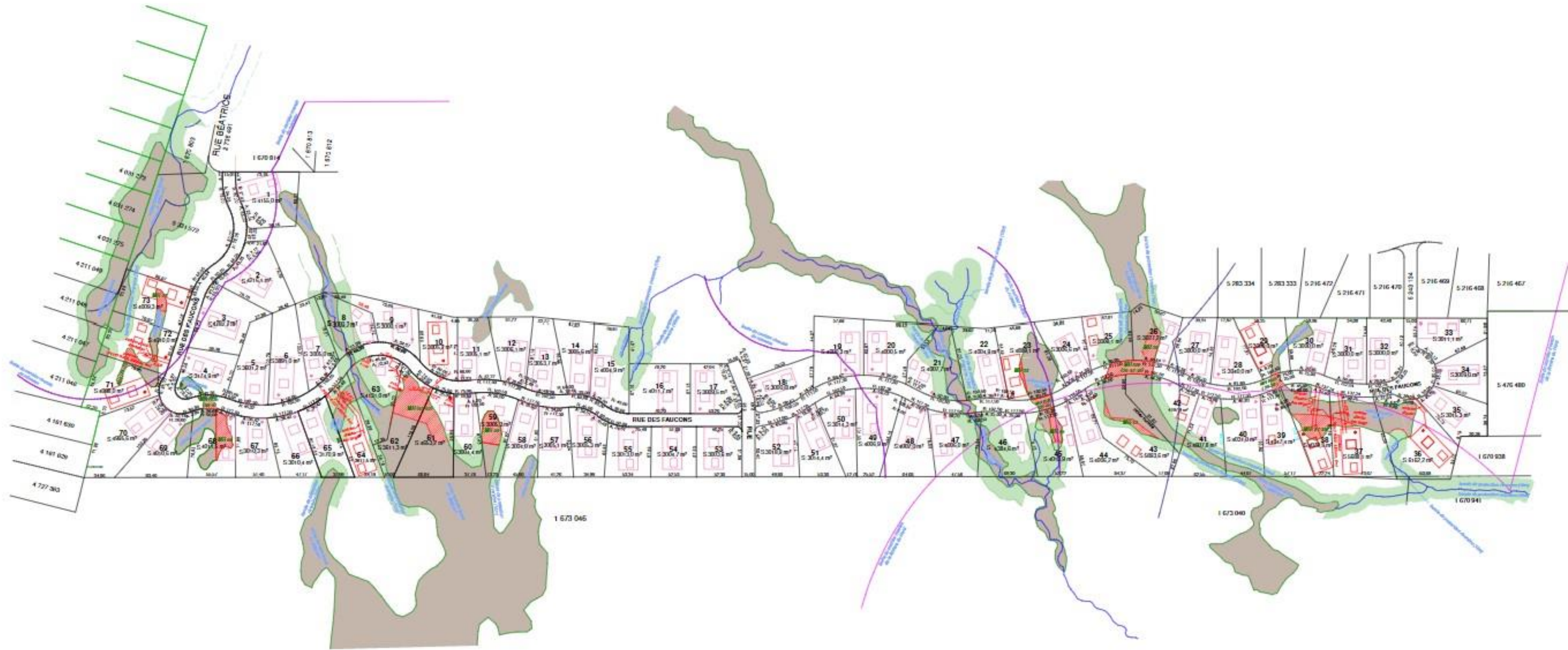
APPROUVÉ PAR	P. LESIÈRE, ING.
DESSINÉ PAR	A. DESROSIÈRES, T.P.
VÉRIFIÉ PAR	J. VIGER, T.P.
DATE	Mai 2015
ECHELLE	JUCUNE

PROJET		
BOISÉ DES CASCADES		
PHASAGES		
DOSSIER No.	PLAN No.	REV. No.
BCAS-151	CR001	0A



3.9

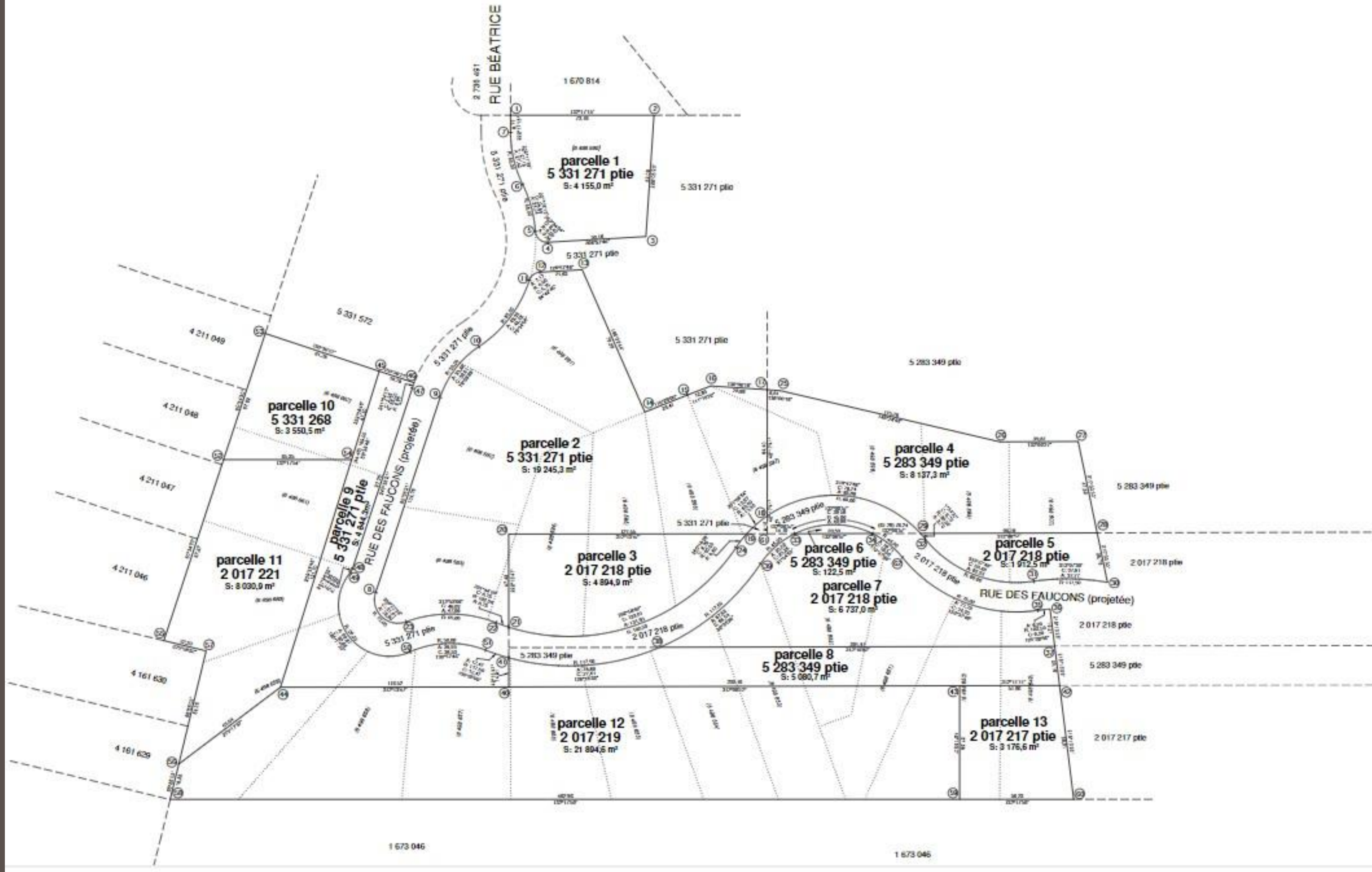
Autorisation de signature du protocole d'entente numéro PE-2022-BEA-01 du développement domiciliaire « Domaine des Faucons », phase 2





3.10

Autorisation de signature de la garantie hypothécaire dans le cadre du projet domiciliaire « Domaine des Faucons », phase 2



3.11

Mandat à la firme d'avocats Bélanger
Sauvé S.E.N.C.R.L. relativement à divers
dossiers d'urbanisme

3.12

Remboursement d'une partie du montant imposé pour surconsommation d'eau au matricule 5566-12-7958 (98, rue des Cuivres)

3.13

Résiliation du contrat relatif aux services de capture et d'hébergement des chiens errants (2021-2023) (URB-DP-2020-403)

3.14

Abandon des projets de règlements 599-2022-05, 600-2022-13 et 3001-2022-20

3.15

Avis de motion – règlement numéro 600-2022-14 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts

3.16

Adoption du projet de règlement numéro 600-2022-14 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts

3.17

Avis de motion – règlement numéro 3001-2022-21 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

3.18

Adoption du projet de règlement numéro 3001-2022-21 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions sur la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

Service des travaux publics

4.



4.1

Modification numéro 4 du contrat relatif aux services professionnels en ingénierie civile pour la réfection et le réaménagement d'une portion de la côte Saint-Nicholas (entre la côte Saint-Paul et la montée Filion) (TP-DP-2019-328)

Contrat initial	Modifications 1, 2 et 3	Modification 4	Total*
58 950 \$	19 047 \$	29 995 \$	107 992 \$

*excluant les taxes applicables

4.2

Modification numéro 1 du contrat relatif à
la réhabilitation de la rue du Boisé
(programmation 2021)
(ING-SP-2021-002)

Contrat initial	Modification numéro 1	TOTAL*
1 161 156,61 \$	128 531,68 \$	1 289 688,29 \$

* excluant les taxes applicables

4.3

Autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volets Redressement et Accélération

4.4

Autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge

4.5

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 4001-2022-15 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé afin de modifier les annexes A, F et K (montée de la Carrière, chemin Laroche et rue Kenna)

st-colomban.qc.ca/reglements-et-politiques



05- Saint-Colomban

Sens Unique
5466-21-5873

4 489 940
5466-21-8491
S: 7 485,5

5466-32-1515
#530 156,40

2 339 062
S: 3 137,6

2 078 491
5466-31-2147
S: 2 927,3

2 078 483
S: 1 438,6

#534

#529

5466-3

Échelle 19 juillet 2022

ARTICLE 3

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié au tableau du 4^e alinéa (50 km/h) de l'annexe « K » en remplaçant la ligne de la côte Saint-Paul par la ligne suivante :

Saint-Paul, côte	De la montée Brisebois à la rue Maisonneuve	2 directions
------------------	---	--------------

ARTICLE 4

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié par l'ajout, à l'annexe « K », d'un cinquième alinéa, lequel est le suivant :

Pour les endroits suivants, la limite de vitesse maximale est de 20 km/h :

NOM DE LA RUE	EMPLACEMENT	DIRECTION
Montée de la Carrière	Entre le chemin de la Rivière-du-Nord et le 17, montée de la Carrière	2 directions

Service du développement social et des loisirs

6.



6.1

Autorisation de signature d'une entente avec Red Sox des Laurentides Inc

6.2

Autorisation de budget pour la fabrication d'abris supplémentaires pour le Marché public

6.3

Octroi de contrat - services
professionnels pour l'élaboration d'un plan
fonctionnel et technique (PFT) pour
l'implantation d'une piscine au parc
Gaffney-Kennedy (LOI-GRÉ-2022-055)
Fournisseur : MDTP Atelier
d'architecture et Perrault architecture
Montant : 13 600 \$

Service de la bibliothèque et de la culture

7.



7.1

Autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans

7.2

Autorisation de procéder à une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif

Parole au public

8.



Clôture de la séance

9.



La diffusion de la séance ordinaire du conseil municipal sera disponible en ligne prochainement

Restez bien informé! Suivez-nous en ligne sous
nos différentes plateformes numériques



[Ville.de.Saint.Colomban](https://ville.saint-colomban.qc.ca)



[Ville de Saint-Colomban](https://www.youtube.com/c/VilledeSaintColomban)



st-colomban.qc.ca

